

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 05 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai à vingt heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain, dûment convoqués par la Présidente Nathalie BABOUHOT, le vingt-sept avril deux mille vingt-six, se sont réunis à Mirecourt (Espace Robert Flambeau).

Présents : ANNEN Bernard, ANTOINE Julien, ARNOLD Philippe, AUDINOT Aurélie, BABOUHOT Nathalie, BASTIEN Denis, BATTU Julien, BELAZREUK Salim, BISCH Stéphane, BLONDELLE Marc, BOURGAUT Patrice, BREGEOT Christophe, BREGEOT Daniel, BREGEOT Jean-Marie, CAHEN Gilles, CHATTON-LEGAT Camille, CITOYEN Patrick, CLAUDON Martine, CLEMENT Philippe, CLOCHEY Alain, COLIN François, COLLIGNON Paul, CONTEJEAN Jérôme, COUSOT Pierre-Alexandre, DENIS Christian, DERMINEUR Laurence, DURIEUX Sophie, ESQUIS MOLARD Amandine, FERRATIER Philippe, FIOISI Stéphanie, LAHAYE Justine, FORTERRE Michel, FRAGMENT Marie-Brigitte, GASQUIN René, GAUTHIER Cyrille, GERARD Jean-Claude, GILLET Denis, HAMMERER Laure, HAYOTTE Laurent, HUEL Jean-Luc, HURIOT Joris, JACOPIN Anne, JAMIS Patrice, JEANDEL Arnaud, JEANDEL Emilien, JEANMAIRE Roger, JEANPIERRE Christian, KLEIN Valérie, LABAYE Jérôme, LAURENT Isabelle, LELARGE Nathalie, LHÔTE Serge, LORRAIN Blandine, MAILLARD Dominique, MAIRE Claude, MALLERET Fabien, MANGIN Jean-Marie, MARCHAL Emmanuel, MARTIN Sandrine, MILLET Gérard, MOUGEOLLE Michaël, MUNIERE Véronique, NICOLAS Corinne, NOEL Gérald, OSWALD André, PARISOT Eve-Laure, PERREIN Philippe, PERRIN Ervé, PERRON Audrey, PETOT Julien, PREAUT Marine, PREVOT-PIERRE David, ROBINET Serge, ROMÉAS Guillaume, SAHAN Elvan, SANCIER Jean-Claude, SERDET Dominique, SOURDOT Claude, THOMAS Dominique, THOUVENIN Christian, THOUVENIN de VILLARET Laure, TOCQUARD Roland, TOTTOLI Geneviève, VANTINI Marilynna, VAUBOURG Jean, VILLARMET Nadia, VIRION Jean-François, VOIRIOT Nathalie, VOUILLON Annie, ZIMMER Hélène

Représentés : HALLUIN Jean-Christophe pouvoir donné à THOUVENIN Christian, PERRY Daniel pouvoir donné à BABOUHOT Nathalie, VAUDOIS Rémy pouvoir donné à NOEL Gérald

Absents : ADAM Mathieu, CHAPELIER Thierry, COMESSE Laurent, GIRON Philippe, PINOS Joël, NAGELEISEN Julien, RENAUX Serge

Secrétaire de séance : **Cyrille GAUTHIER**

Quorum : 90 présents + 3 pouvoirs = 93 votants

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

L'ordre du jour de la séance :

- Approbation des procès-verbaux des 2 réunions précédentes ;
 - 1. Commissions intercommunales permanentes :
 - 1.1. Création des commissions intercommunales ;
 - 1.2. Désignation des membres des commissions intercommunales ;
 - 2. Commissions intercommunales obligatoires :
 - 2.1. Commission Appel d'Offres (CAO) et Marchés à procédures adaptés (MAPA) ;
 - 2.2. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
 - 2.3. Commission intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées ;
 - 2.4. Comité des partenaires de la mobilité ;
 - 2.5. Conseil d'Exploitation du service d'Assainissement collectif ;
 - 3. Désignations de délégués au sein des organismes partenaires ;
 - 4. Administration :
 - 4.1. Comité Social Territorial ;
 - 4.2. Vote des indemnités allouées au Président et aux Vice-présidents ;
 - 4.3. Formation des élus locaux ;
 - 4.4. Délégations au Président ;
 - 4.5. Délégations au Bureau ;
 - 4.6. Débat sur la nécessité d'élaborer d'un pacte de gouvernance entre les communes et la communauté de communes ;
 - 4.7. Tableau des effectifs ;
 - 5. Questions et informations diverses.
-
- **Approbation des procès-verbaux des réunions précédentes (24 février et 14 avril 2026) ;**
VOTE : unanimité (1 abstention : COLLIGNON Paul)

1. Commissions intercommunales permanentes

1.1. Création des commissions intercommunales

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide de créer les 10 commissions thématiques suivantes :

- 1. Finances et administration générale**
- 2. Travaux, accessibilité, gestion du patrimoine intercommunal, assainissement non collectif**
- 3. Economie, emploi et agriculture**
- 4. Culture et métiers d'arts, tourisme, sport et vie associative**
- 5. Santé, services à la population, solidarité, enfance-jeunesse, soutien à la parentalité**
- 6. Urbanisme, habitat et cadre de vie**
- 7. Environnement, mobilité, numérique, prévention des risques, Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), sentiers et vergers intercommunaux, biodiversité**
- 8. Collecte des ordures ménagères et déchetteries**
- 9. Ecole intercommunale de Oëlleville**
- 10. Cohésion territoriale**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

1.2. Désignation des membres des commissions intercommunales thématiques permanentes

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne les membres suivants dans les commissions thématiques permanentes :

1. Finances, administration générale

Présidente : NICOLAS Corinne

1. CLOCHEY Alain
2. ESQUIS MOLARD Amandine
3. FORTERRE Michel
4. MARTIN Sandrine
5. MOUGEOLLE Michaël
6. PARISOT Eve-Laure
7. PERRIN Ervé
8. PREVOT-PIERRE David
9. TALLOTTE Cindy
10. VAUBOURG Jean
11. VILLARMET Nadia
12. HAYOTTE Laurent
13. GIRON Emmanuel

2. Travaux, accessibilité, gestion du patrimoine intercommunal, assainissement non collectif

Présidents : FERRATIER Philippe et MAILLARD Dominique

1. ARNOLD Philippe
2. FRAMENT Marie-Brigitte
3. JEANDEL Emilien
4. PERRIN Ervé
5. ROMÉAS Guillaume
6. SANCIER Jean-Claude
7. LAHAYE Justine
8. AUDINOT Aurélie
9. PERRY Daniel
10. STIZ-BONEL Elisabeth
11. ANTOINE Julien
12. MAGINEL Christine
13. BASTIEN Denis
14. PERRON Audrey
15. DENIS Christian
16. COUSOT Pierre Alexandre

3. Economie, emploi et agriculture

Présidents : SOURDOT Claude, BASTIEN Denis et JACOPIN Anne

1. APPARU Christophe
2. ARNOLD Philippe
3. CLEMENT Philippe
4. HUEL Jean-Luc
5. MILLET Gérard
6. MUNIERE Véronique
7. PETOT Julien
8. STIZ-BONEL Elisabeth

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

9. VOIRIOT Nathalie
10. PERREIN Philippe
11. FERRATIER Philippe
12. NOEL Gerald
13. COLIN Francois
14. BREGEOT Daniel
15. ROMEAS Guillaume
16. PARISOT Eve Laure

4. Culture et métiers d'arts, tourisme, sport et vie associative

Présidents : KLEIN Valérie et HURIOT Joris

1. BLONDELLE Marc
2. CLAUDON Martine
3. GILLET Denis
4. LABAYE Jérôme
5. MARTIN Sandrine
6. RENAUX Serge
7. THOUVENIN de VILLARET Laure
8. CAHEN Gilles
9. VAUBOURG Jean

5. Santé, services à la population, solidarité, enfance-jeunesse, soutien à la parentalité

Présidentes : VANTINI Marilyna et DERMINEUR Laurence

1. BATTU Julien
2. FRAMENT Marie-Brigitte
3. PREAUT Marine
4. OSWALD André
5. THOMAS Dominique
6. ESQUIS MOLARD Amandine
7. PERRON Audrey
8. TOTTOLI Geneviève
9. LELARGE Nathalie
10. GILLET Denis

6. Urbanisme, habitat et cadre de vie

Président : GAUTHIER Cyrille

1. BELAZREUK Salim
2. COLLIGNON Paul
3. HAMMERER Laure
4. LORRAIN Blandine
5. MARCHAL Emmanuel
6. OSWALD André
7. PERRY Daniel
8. ZIMMER Hélène
9. JEANPIERRE Christian
10. DURIEUX Sophie
11. SAHAN Elvan
12. BOURGAUT Patrice

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

7. Environnement, mobilité, numérique, prévention des risques, Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), sentiers et vergers intercommunaux, biodiversité

Présidents : MALLERET Fabien, BASTIEN Denis, MAILLARD Dominique

1. BREGEOT Christophe
2. CITOYEN Patrick
3. JACOPIN Anne
4. LABAYE Jérôme
5. LHÔTE Serge
6. MARCHAL Emmanuel
7. PREVOT-PIERRE David
8. RENAUX Serge
9. OSWALD André
10. CHATTON-LEGAT Camille
11. SAHAN Elvan
12. DURIEUX Sophie
13. JEANPIERRE Christian
14. NOEL Gerald
15. BOURGAUT Patrice

8. Collecte des ordures ménagères et déchetteries

Président : BISCH Stéphane

1. BREGEOT Christophe
2. CITOYEN Patrick
3. CLOCHEY Alain
4. DUPOIRIEUX Xavier
5. FRAMENT Marie-Brigitte
6. JAMIS Patrice
7. MOUGEOLLE Michaël
8. NOEL Gérald
9. ROBINET Serge
10. SANCIER Jean-Claude
11. THOUVENIN Christian
12. CONTEJEAN Jérôme

9. Ecole intercommunale de Oëlleville

Président : THOUVENIN Christian

1. ADAM Mathieu
2. CHATTON-LEGAT Camille
3. DENIS Christian
4. FLORENTIN Julien
5. GERARD Jean-Claude
6. HALLUIN Jean-Christophe
7. SANCIER Jean-Claude
8. TOCQUARD Roland
9. LORRAIN Blandine
10. CHAUMONT Sonia

10. Cohésion territoriale

Présidents : BABOUHOT Nathalie et LHOTE Serge

1. BREGEOT Jean-Marie
2. COLLIGNON Paul

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

3. FORTERRE Michel
4. HAMMERER Laure
5. HUEL Jean-Luc
6. LAURENT Isabelle
7. MARCHAL Emmanuel
8. MILLET Gérard
9. NICOLAS Corinne
10. NOEL Gérald
11. PERREIN Philippe
12. PERRON Audrey
13. PREVOT-PIERRE David
14. THOUVENIN de VILLARET Laure
15. VAUBOURG Jean
16. ZIMMER Hélène
17. GIRON Emmanuel
18. COLIN Francois
19. CLEMENT Philippe
20. JACOPIAN Anne

2. Commissions intercommunales obligatoires

2.1. Commission Appel d'Offres (CAO) et Marchés à procédures adaptés (MAPA)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, désigne les cinq membres titulaires et cinq membres suppléants à la Commission Appel d'Offres (CAO) et Marchés à procédures adaptés (MAPA) suivants :

Présidence de la commission : BABOUHOT Nathalie

5 titulaires

1. NICOLAS Corinne
2. MAILLARD Dominique
3. SOURDOT Claude
4. HURIOT Joris
5. FERRATIER Philippe

5 suppléants

1. BASTIEN Denis
2. ESQUIS MOLARD Amandine
3. MUNIERE Véronique
4. PERRON Audrey
5. BOURGAUT Patrice

2.2. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, désigne les 78 membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) suivants :

CONTEJEAN	Jérôme	LES ABLEUVENETTES
MUNIERE	Véronique	AHEVILLE
OSWALD	André	AMBACOURT
BASTIEN	Denis	AVILLERS
FAIRISE	Maxime	AVRAINVILLE
NOEL	Gérald	BAINVILLE AUX SAULES
CAHEN	Gilles	BATTEXEY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

PICARD	Daniel	BAUDRICOURT
LHOTE	Serge	BAZEGNEY
BOURGAUT	Patrick	BEGNECOURT
VAUBOURG	Christian	BETTEGNEY SAINT BRICE
BREGEOT	Jean-Marie	BETTONCOURT
STIZ-BONEL	Elisabeth	BIECOURT
CHATTON-LEGAT	Camille	BLEMEREY
KREBS	Isabelle	BOCQUEGNEY
HUSSON	Céline	BOULAINCOURT
PERREIN	Philippe	BOUXIERES AUX BOIS
VAUBOURG	Jean	BOUXURULLES
PERNEY	Jean-Michel	BOUZEMONT
BATTU	Julien	CHAUFFECOURT
RENAULD	Géraldine	CHEF-HAUT
JEANDEL	Emilien	CIRCOURT
MAIRE	Claude	DAMAS-ET-BETTEGNEY
COUSOT	Pierre-Alexandre	DERBAMONT
DELPierre	Didier	DOMBASLE-EN-XAINTOIS
BREGEOT	Christophe	DOMMARTIN-AUX-BOIS
FERRATIER	Philippe	DOMPAIRE
ZIMMER	Hélène	DOMVALLIER
MOUGEOLLE	Michaël	EVAUX ET MENIL
SANCIER	Jean-Claude	FRENELLE LA PETITE
DENIS	Christian	FRENELLE-LA-GRANDE
JEANMAIRE	Roger	GELVECOURT-ET-ADOMPT
JEANDEL	Arnaud	GIRCOURT-LES-VIEVILLE
LAURENT	Isabelle	GORHEY
VAUDOIS	Rémy	GUGNEY-AUX-AULX
SOURDOT	Claude	HAGECOURT
DERMINEUR	Laurence	HAROL
DETRIE	Catherine	HENNECOURT
GAUTHIER	Cyrille	HYMONT
HAMMERER	Laure	JORXEY
DUCHENE	Mickaël	JUVAINCOURT
GEOFFROY	Christelle	LEGEVILLE-ET-BONFAYS
SERDET	Dominique	MADECOURT
CHAPELIER	Thierry	MADEGNEY
PETOT	Julien	MADONNE-ET-LAMEREY
CLEMENT	Philippe	MARAINVILLE-SUR-MADON
BREGEOT	Kévin	HYMONT (MARONCOURT)
HURIOT	Joris	MATTAINCOURT
MAILLARD	Dominique	MAZIROT
BABOUHOT	Nathalie	MIRECOURT
VILLARMET	Nadia	MIRECOURT
PERRY	Daniel	MIRECOURT
LORRAIN	Blandine	OELLEVILLE
HAYOTTE	Laurent	PIERREFITTE
PREVOT-PIERRE	David	PONT-SUR-MADON
NEUGNOT	Benjamin	POUSSAY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

VOIRIOT	Nathalie	PUZIEUX
PARISOT	Eve-Laure	RACECOURT
COMESSE	Laurent	RAMECOURT
CLOCHEY	Alain	RANCOURT
FIOLSI	Stéphanie	RAPEY
PINOS	Joël	REGNEY
GIRON	Philippe	REMICOURT
LAHAYE	Justine	REPEL
HENNET	Valérie	ROUVRES EN XAINTOIS
PILON	Carole	SAINT-PRANCHER
JEANNOT	Francis	SAINT-VALLIER
PERRIN	Ervé	THIRAUCCOURT
THOUVENIN	Christian	TOTAINVILLE
MILLET	Gérard	VALLEROY-AUX-SAULES
CLAUDEL	Jean-Paul	VARMONZEY
PERRON	Audrey	VAUBEXY
DODEUX	Stéphane	VELOTTTE-ET-TATIGNECOURT
VANTINI	Marylina	VILLERS
ESQUIS MOLARD	Amandine	VILLE-SUR-ILLON
NICOLAS	Corinne	VOMECOURT-SUR-MADON
ANTOINE	Nicole	VROVILLE
COLLIGNON	Paul	XARONVAL

2.3. Commission intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, désigne les membres de la Commission intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées suivants : FERRATIER Philippe, MAILLARD Dominique, ARNOLD Philippe, FRAMENT Marie-Brigitte, JEANDEL Emilien, PERRIN Ervé, ROMÉAS Guillaume, SANCIER Jean-Claude, LAHAYE Justine, AUDINOT Aurélie, PERRY Daniel, STIZ-BONEL Elisabeth, ANTOINE Julien, MAGINEL Christine, BASTIEN Denis, PERRON Audrey, DENIS Christian et COUSOT Pierre Alexandre.

2.4. Comité des partenaires de la mobilité

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (1 abstention : CLEMENT Philippe) décide :

- de créer un comité des partenaires de la mobilité conformément à la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM) ;
- de fixer sa composition à 5 collèges :
 - Collège des élus
 - Collège des institutions
 - Collège des employeurs
 - Collège des habitants et usagers
 - Collège des organisations syndicales de salariés
- précise que la composition et les modalités de fonctionnement du comité seront précisés par décision du bureau communautaire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

2.5 Conseil d'Exploitation du service d'Assainissement Collectif

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés décide :

- de créer un Conseil d'Exploitation du service d'Assainissement Collectif ;
- d'adopter le règlement du conseil d'exploitation tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le président de la communauté à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;
- de désigner les membres Conseil d'Exploitation du service d'Assainissement Collectif suivants :

Commune	Maire	Nb représentant(s)
Ambacourt	OSWALD André	1
Bettegney Saint Brice	VIRION Jean-François	1
Bouxières Aux Bois	PERREIN Philippe	1
Circourt	JEANDEL Emilien	1
Dompaire	FERRATIER Philippe	3
	ANTOINE Julien	
	MARTIN Sandrine	
Domvallier	ZIMMER Hélène	1
Hymont	GAUTHIER Denis	1
Juvaincourt	JACOPIN Anne	1
Madegney	CHAPELIER Thierry	1
Madonne et Lamerey	PETOT Julien	1
Mattaincourt	HURIOT Joris	2
	JEANPIERRE Christian	
Mazirot	MAILLARD Dominique	1
Mirecourt	BABOUHOT Nathalie	10
	AUDINOT Aurélie	
	BELAZREUK Salim	
	BLONDELLE Marc	
	CITOYEN Patrick	
	CLAUDON Martine	
	JAMIS Patrice	
	KLEIN Valérie	
	LABAYE Jérôme	
	MALLERET Fabien	
	PERRY Daniel	
	PRÉAUT Marine	
	SAHAN Elvan	
	TOTTOLI Geneviève	
VILLARMET Nadia		
VOUILLON Annie		
Oëlleville	LORRAIN Blandine	1
Poussay	RENAUX Serge	2
	ROBINET Serge	
Puzieux	VOIRIOT Nathalie	1
Ramecourt	COMESSE Laurent	1
Rancourt	CLOCHEY Alain	1

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Regney	PINOS Joël	1
Velotte et Taignécourt	HUEL Jean-Luc	1
Ville Sur Illon	ESQUIS MOLARD Amandine	2
	LAVEINE Hervé	
Total		35

3. Adhésions et désignations de délégués dans les structures partenaires

3.1. Syndicat Mixte Etablissement Vosgien d'Optimisation des Déchets par l'Innovation et l'Action (EVODIA)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner 2 délégués titulaires : BISCH Stéphane et SANCIER Jean-Claude et 2 délégués suppléants: FRAMENT Marie-Brigitte et CLOCHEY Alain, au Syndicat Mixte pour la gestion des Déchets ménagers ou assimilés des Vosges.

3.2. Syndicat Mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la région de Lerrain

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas procéder aux nominations des 8 délégués titulaires au scrutin secret.

Les conseillers sont invités à faire acte de candidature.

Monsieur Christophe BREGEOT, Maire de DOMMARTIN-AUX-BOIS, propose sa candidature au poste de vice-président du SICOTRAL, en expliquant qu'il veut que sa Commune soit représentée et surtout faire modifier le système de collecte des ordures ménagères. Il s'estime particulièrement insatisfait de l'existence de points d'apports volontaires au lieu de la collecte des sacs jaunes. Il regrette également que les conteneurs n'aient pas des ouvertures plus grandes.

Monsieur Gérald NOEL, Maire de BAINVILLE-AUX-SAULES et vice-président sortant du SICOTRAL, réplique en expliquant que le choix de la collecte est dicté par nécessité. En effet, l'application de plus grosses ouvertures sur les conteneurs amène les usagers à déposer d'autres déchets que ceux qui peuvent être recyclés. Ceux-ci amènent des écarts de tri importants qui ont eu un surcoût de près de 58.000 €.

Ont obtenu :

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	Suffrages obtenus	Abstentions	Contres
NOEL Gérald	77	15	1
BISCH Stéphane	66	26	1
CONTEJEAN Jérôme	67	26	0
THOUVENIN de VILLARET Laure	66	27	0
MAIRE Claude	65	28	0
HUEL Jean-Luc	69	24	0
VIRION Jean François	67	26	0
HAYOTTE Laurent	67	26	1
BREGEOT Christophe	55	25	13

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

NOEL Gérald, BISCH Stéphane, CONTEJEAN Jérôme, THOUVENIN de VILLARET Laure, MAIRE Claude, HUEL Jean-Luc, VIRION Jean François, HAYOTTE Laurent sont proclamés délégués titulaires du Syndicat Mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la région de Lerrain (SICOTRAL).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide de désigner 4 délégués suppléants : COLIN François, LHOUE Serge, FERRATIER Philippe, VAUDOIS Rémy, au Syndicat Mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la région de Lerrain (SICOTRAL).

3.3. Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide de désigner 2 délégués titulaires : GAUTHIER Cyrille et MALLERET Fabien et 2 délégués suppléants : BATTU Julien et VOIRIOT Nathalie, au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges.

3.4. Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide de désigner 3 délégués titulaires : MAILLARD Dominique, BASTIEN Denis, PERRIN Hervé et 3 délégués suppléants : FRAMENT Marie-Brigitte, CONTEJEAN Jérôme, FIOISI Stéphanie, au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges.

3.5. Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale des Vosges centrales

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés** décide de désigner 19 délégués titulaires : MALLERET Fabien, PERRY Daniel, BELAZREUK Salim, BABOUHOT Nathalie, VILLARMET Nadia, CITOYEN Patrick, FERRATIER Philippe, CHRISTOPHE Catherine, HURIOT Joris, RENAUX Serge, MARCHAL Emmanuel, ESQUIS MOLARD Amandine, GAUTHIER Cyrille, MAILLARD Dominique, SOURDOT Claude, PERREIN Philippe, PARISOT Eve-Laure, VAUBOURG Jean et CLEMENT Philippe et 9 délégués suppléants : LABAYE Jérôme, BLONDELLE Marc, PREAUT Marine, ANTOINE Julien, BISCH Stéphane, BATTU Julien, NOEL Gérald, LHOUE Serge et MOUGEOLLE Michaël au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale des Vosges centrales.

3.6. SCALEN

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés** décide de désigner 2 représentants à l'Assemblée Générale : BABOUHOT Nathalie et MAILLARD Dominique et 1 représentant au Conseil d'Administration : BABOUHOT Nathalie de la SCALEN (Agence de développement des territoires Nancy Sud Lorraine).

3.7. Établissement Public Territorial de Bassin Meurthe-Madon

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés** décide de désigner 2 délégués titulaires : BASTIEN Denis et NAGELEISEN Julien à l'Établissement Public Territorial de Bassin Meurthe-Madon.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

3.8. Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Plaine des Vosges

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide de désigner 5 délégués titulaires : SOURDOT Claude, MAILLARD Dominique, BABOUHOT Nathalie, KLEIN Valérie, HURIOT Joris et 5 délégués suppléants : MALLERET Fabien, VANTINI Marilyna, HUEL Jean-Luc, GAUTHIER Cyrille, NICOLAS Corinne, au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Plaine des Vosges.

3.9. Groupe d'action locale de la Plaine des Vosges

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide de désigner 2 délégués titulaires : MAILLARD Dominique et KLEIN Valérie et 2 délégués suppléants : SOURDOT Claude et MALLERET Fabien, au Groupe d'action locale de la Plaine des Vosges.

3.10. Agence de développement économique Vosges&Co

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide de désigner 1 délégué titulaire : Nathalie BABOUHOT, à l'agence de développement économique Vosges&Co.

3.11. Plate-forme Initiatives Vosges Centre Ouest

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide de désigner 2 délégués titulaires : SOURDOT Claude et HUEL Jean-Luc, à la Plate-forme Initiatives Vosges Centre Ouest.

3.12. Mission locale de la Plaine des Vosges

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide de désigner 1 délégué titulaire : VANTINI Marilyna et 1 délégué suppléant : HUEL Jean-Luc à la Mission locale de la Plaine des Vosges.

3.13. Mission locale d'Epinal

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide de désigner 1 délégué titulaire : HUEL Jean-Luc et 1 délégué suppléant : VANTINI Marilyna à la Mission locale d'Epinal.

3.14. Conseil d'administration de l'office de tourisme du pays de Mirecourt

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide de désigner 4 délégués titulaires : BABOUHOT Nathalie, KLEIN Valérie, CAHEN Gilles, ESQUIS MOLARD Amandine, au Conseil d'administration de l'office de tourisme du pays de Mirecourt.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

3.15. Conseil d'administration du multi-accueil " les p'tits diables "

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide de désigner 2 délégués titulaires : DERMINEUR Laurence et PREAUT Marine, au Conseil d'administration du multi-accueil " les p'tits diables ".

3.16. Conseil d'administration du multi-accueil " Mira'lou "

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide de désigner 1 délégué titulaire : DERMINEUR Laurence, au Conseil d'administration du multi-accueil " Mira'Lou ".

3.17. Conseil d'administration du multi-accueil " Pap'Illon "

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide de désigner 1 délégué titulaire : DERMINEUR Laurence, au Conseil d'administration du multi-accueil " Pap'Illon ".

3.18. Conseil d'administration de l'Association La Bouée

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide de désigner 2 délégués titulaires : FERRATIER Philippe et VANTINI Marilyna, au Conseil d'administration de l'Association La Bouée.

3.19. Comité National d'Action Sociale

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide de désigner 1 délégué titulaire : NICOLAS Corinne, au Comité National d'Action Sociale.

3.20. Conseil d'Administration de SOLIHA Vosges

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide de désigner 1 délégué titulaire : GAUTHIER Cyrille, au Conseil d'Administration de SOLIHA Vosges.

3.21. Société publique locale (SPL) Xdemat

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide de désigner 1 délégué titulaire : MALLERET Fabien à la société publique locale (SPL) Xdemat.

3.22. Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte (SEM) TERR'ENR

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide de désigner 1 délégué titulaire : BABOUHOT Nathalie au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte TERR'ENR.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

3.23. Conseil de surveillance du centre hospitalier de Ravenel

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide de désigner 2 délégués titulaires : HURIOT Joris et VANTINI Marilyna, au Conseil de surveillance du centre hospitalier de Ravenel.

3.24. Conseil de surveillance de l'hôpital du Val du Madon

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide de désigner 2 délégués titulaires : VANTINI Marilyna et PERRY Daniel, au Conseil de surveillance de l'hôpital du Val du Madon.

3.25. Conseil d'administration du Lycée Jean-Baptiste Vuillaume

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide de désigner 1 délégué titulaire : BABOUHOT Nathalie, au Conseil d'administration du Lycée Jean-Baptiste Vuillaume.

3.26. Conseil d'école d'Oëlleville

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide de désigner 2 délégués titulaires : LORRAIN Blandine et THOUVENIN Christian au Conseil d'école d'Oëlleville.

3.27. Eco Manifestations Vosges

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide de désigner 1 délégué titulaire : MALLERET Fabien

4. Administration

4.1. Comité Social Territorial local commun

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 251-5 et s. ainsi que ses articles R.252-30 et suivants,

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents,

Considérant les délibérations conjointes de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire (24/02/2026) et de la Ville de Mirecourt (23/02/2026) de créer un CST Local commun,

Considérant que l'effectif constaté au 1er janvier 2026 est compris entre 50 et 200 agents,

Considérant la consultation des organisations syndicales,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local commun à 5 et un nombre égal de représentants suppléants du personnel ;
- De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local commun à 5 et un nombre égal de représentants suppléants.
- De désigner 3 délégués titulaires : BABOUHOT Nathalie, MAILLARD Dominique et NICOLAS Corinne et 3 délégués suppléants : FERRATIER Philippe, HURIOT Joris et VANTINI Marylina au CST local commun pour la Communauté de Communes de MIRECOURT-DOMPAIRE ;
- D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

4.2. Indemnités allouées au Président et aux Vice-présidents

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-12 ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que pour une communauté de communes, l'article R. 5214-1 du code général des collectivités territoriales fixe :

- le montant de l'indemnité maximale de président à 48,75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- le montant de l'indemnité maximale de vice-président à 20,63% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de fixer l'indemnité de fonction du Président, Mme BABOUHOT Nathalie, calculée comme suit : 100% de l'indemnité maximale pour la strate de population du groupement (10 000 à 19 999 hab) soit 48,75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- décide de fixer les indemnités de fonction des 12 Vice-présidents, MM. et Mmes Dominique MAILLARD, Philippe FERRATIER, Corinne NICOLAS, Claude SOURDOT, Valérie KLEIN, Denis BASTIEN, Joris HURIOT, Marylina VANTINI, Cyrille GAUTHIER, Laurence DERMINEUR, Stéphane BISCH et Fabien MALLERET, calculée comme suit : 75 % de l'indemnité maximale pour la strate de population du groupement (10000 à 19 999 hab) soit 15,47 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- précise que ces indemnités sont payées mensuellement aux élus concernés, à compter du 10 mai 2026 pour les Vice-présidents et à compter de la date de l'installation du conseil pour le Président ;
- précise que ces indemnités seront revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires ;
- dit que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 65 du budget principal de la communauté de communes.

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée :

Fonction	Délégation	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant brut mensuel (mai 2026)
Président		48,75 %	2 003,88 €
Vice-Présidents	Assainissement et biodiversité	15,47 %	636,00 €
	Travaux et gestion du patrimoine intercommunal		
	Finances et administration générale		
	Economie et emploi		
	Culture et métiers d'arts, tourisme		
	GEMAPI, sentiers et vergers intercommunaux, agriculture		
	Sport et vie associative		
	Santé, services à la population, solidarité		
	Urbanisme, habitat et cadre de vie		
	Enfance-jeunesse, soutien à la parentalité		
	Collecte des ordures ménagères et déchetteries		
Environnement, mobilité, numérique, prévention des risques			

4.3. Formation des élus locaux

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-12 à L. 2123-16 et L.5214-8.

Considérant que les membres du conseil communautaire ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ;

Considérant qu'une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation ;

Considérant que le conseil communautaire doit délibérer dans les trois mois suivant son renouvellement sur l'exercice du droit à la formation de ses membres, en déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre ;

Considérant que le conseil communautaire peut également délibérer sur sa participation au financement de formations dont peuvent bénéficier ses élus à leur initiative au titre de leur droit individuel à la formation ; que la délibération détermine notamment le champ des formations ouvrant droit à cette participation, qui doivent correspondre aux orientations qu'il détermine ; que la délibération peut limiter cette participation à un montant maximal par formation ainsi qu'à un nombre maximal de formations par élu et par mandat ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Considérant que le montant des dépenses de formation, qui incluent les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement ainsi que les pertes de revenu subies du fait de l'exercice de ce droit, ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus communautaires et ne peut excéder 20 % de ce même montant ;

Considérant que toute demande de remboursement doit être appuyée d'un justificatif ;

Considérant qu'un débat sur la formation des membres du conseil communautaire doit avoir lieu chaque année à l'appui du tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la communauté.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'inscrire le droit à la formation dans les orientations suivantes :
 - Etre en lien avec les compétences de la communauté ;
 - Renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales ;
- de fixer le montant des dépenses de formation à 5 000 euros par an ;
- d'autoriser le président de la communauté à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation ;
- de prélever les dépenses de formation sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la communauté.

Monsieur Philippe CLEMENT, Maire de MARAINVILLE-SUR-MADON, demande si les formations sont fléchées par la COM COM ou si les élus peuvent choisir eux-mêmes celles-ci.

Madame le Président Nathalie BABOUHOT répond que pour l'instant personne n'a utilisé ces droits à formation puisque généralement on passe plutôt par nos Communes.

4.4. Délégations au Président

L'article L. 5211-10 du CGCT permet au Conseil de communauté de déléguer au Président, une partie de ses attributions à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi.

Ces délégations permettent d'assurer une simplification de fonctionnement et une accélération de la gestion des affaires communautaires.

Le Président rendra compte des attributions exercées à ce titre auprès du Conseil.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de donner délégation au Président pour la durée de son mandat, afin :

- 1) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services et leurs avenants, ainsi que les accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2) de passer tous contrats d'assurances, de fournitures de biens consommables et de services et leurs avenants ;
- 3) de signer toutes conventions et leurs avenants permettant de mettre en œuvre les compétences de la Communauté de Communes avec les partenaires concernés ;
- 4) de signer toutes conventions pour l'organisation ou la co-organisation de manifestations, salons ou expositions en lien avec la promotion du territoire et leurs avenants ;
- 5) de signer toutes conventions de partenariats permettant d'assurer la promotion du territoire et leurs avenants ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- 6) de signer toutes conventions et leurs avenants de services communs, de services partagés, de mise à disposition de personnels dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes et permettant de rationaliser le fonctionnement des services ;
- 7) de signer toutes conventions de stages et leurs avenants et fixer les modalités de défraiement des stagiaires ;
- 8) d'intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas dans toutes les juridictions et à toutes les étapes de la procédure ;
- 9) de placer des fonds en attente d'affectation, conformément à l'article L. 1618-2 du code général des collectivités territoriales ;
- 10) d'attester le caractère exécutoire des bordereaux récapitulatifs et de toutes les pièces s'y rapportant (conditionne la portée de la signature électronique) ;
- 11) d'instruire et de liquider les demandes de subvention dans le cadre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) présentées par les demandeurs ;
- 12) de conclure et procéder à la révision du louage de choses (y compris les baux commerciaux) pour une durée n'excédant pas douze ans dans le cadre des budgets et de liquider des charges locatives, y compris les provisions s'y rapportant ;
- 13) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de Communes ;
- 14) de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;
- 15) de fixer tous les tarifs prévus au profit de la Communauté de Communes qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 16) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 17) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 18) de fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justices et experts ;
- 19) d'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;

4.5. Vote des délégations au bureau

L'article L. 5211-10 du CGCT permet au Conseil de communauté de déléguer aux Vice-présidents et/ou au bureau, une partie de ses attributions à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi. Ces délégations permettent d'assurer une simplification de fonctionnement et une accélération de la gestion des affaires communautaires.

Le bureau rendra compte des attributions exercées à ce titre auprès du Conseil.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de donner délégation au bureau pour la durée de son mandat, afin :

- 1) de régler les affaires courantes de la communauté de communes, autres que celles déléguées au Président ;
- 2) de proposer l'examen de points à inscrire à l'ordre du jour des réunions du Conseil communautaire ;
- 3) de prendre toute décision ayant un trait à la gestion courante du personnel (hormis la création d'emploi permanent) : création d'emploi occasionnels et saisonniers, renouvellement de contrat, transformation de poste, adoption et révision du règlement interne ;
- 4) d'adopter et réviser les règlements intérieurs applicables à l'utilisation des locaux de la communauté de communes ;
- 5) de statuer sur les transactions (droit de préemption, vente, achat) liées au patrimoine de la communauté de communes et à la commercialisation des zones d'activités intercommunales ;
- 6) de fixer les modalités de prise en charge des déplacements des élus dans le cadre de leurs missions et prendre toute mesure visant à confier un mandat spécial aux élus communautaires ;
- 7) de constituer l'ensemble des dossiers de subventions et solliciter les différents organismes partenaires de la communauté pour les actions relevant du domaine de ses compétences ;

4.6. Débat sur la nécessité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et la communauté de communes

La loi prévoit de débattre et de délibérer sur l'intérêt d'élaborer, et le cas échéant d'adopter un pacte de gouvernance.

Si l'assemblée décide de l'élaboration d'un tel pacte, il doit être adopté dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de 2 mois après la transmission du projet de pacte.

Le pacte de gouvernance doit définir le cadre des relations entre les communes et leur intercommunalité. Il doit permettre de fixer les principes et les modalités d'association, de coordination mais aussi de délégation de moyens ou encore les orientations en matière de mutualisation entre l'EPCI, les communes et les maires. Le contenu du pacte de gouvernance est libre. Il peut prévoir par exemple :

- la création de commissions spécialisées associant les maires ou encore la création de conférences territoriales des maires sur des périmètres infracommunautaires ;
- les conditions dans lesquelles l'avis d'une commune, seule concernée par une décision de l'intercommunalité, est recueilli ;
- les modalités selon lesquelles l'intercommunalité confie, par convention, la création ou la gestion de certains équipements ou services à une commune membre ;
- les délégations que le président peut donner au maire pour l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires, et dans ce cas, les conditions dans lesquelles le maire dispose d'une autorité fonctionnelle sur les services intercommunaux ;
- les orientations en matière de mutualisation de services entre les communes et leur intercommunalité ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- les objectifs à poursuivre en matière d'égalité de représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance et des commissions de l'intercommunalité.

Le Conseil de Communauté, après avoir débattu sur l'intérêt d'élaborer et d'adopter un pacte de gouvernance, puis après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'élaborer un pacte de gouvernance.

4.7. Tableau des effectifs

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de la modification du tableau des effectifs comme suit :

- Campagne d'avancement de grade de l'année 2026 :
 - création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet à hauteur de 35/35^e ;
 - création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet à hauteur de 35/35^e ;
 - création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet à hauteur de 35/35^e ;
 - création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet à hauteur de 9/35^e ;
- Augmentation du volume horaire de la secrétaire générale de Mairie des communes de GUGNEY AUX AULX (8/35), VOMECOURT SUR MADON (4/35) et MARAINVILLE SUR MADON (6/35), qui ira à VELOTTE ET TATIGNECOURT pour 8/35 à compter du 1^{er} juillet 2026. Création d'un poste de rédacteur à temps non complet à hauteur de 26/35.
- Création d'un poste de rédacteur territorial à compter du 1^{er} septembre 2026 afin de procéder au remplacement du poste chargé de mission Santé Sécurité Prévention.

Il est précisé que les postes vacants seront supprimés, lors d'un prochain conseil, après avis du Comité Social Territorial, conformément au Code Général de la Fonction Publique.

5. Questions et informations diverses

Achats groupés d'énergie au service des habitants :

Madame le Président informe le conseil que suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt la société ECODIGO a été retenue pour l'organisation du groupement d'achat d'électricité et de gaz, à destination des habitants ainsi que des petites et moyennes entreprises du territoire de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain.

La communication sera déployée très prochainement via différents canaux :

- Création d'un site Internet dédié ;
- Distribution d'un courrier dans toutes les boîtes aux lettres ;
- Animation de permanences individuelles et de soirées d'informations ;
- Création de vidéos.

Le calendrier est le suivant :

- Préinscriptions : du 6 juillet au 31 août 2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- Mise en concurrence des fournisseurs : Fin août 2026
- Souscriptions : du 10 septembre au 30 septembre 2026

Madame le Président indique que les économies attendues sont de l'ordre d'une à deux mensualités.

Calendrier prévisionnel :

- Séminaire d'intégration et de cohésion des conseillers communautaires : samedi 13 juin de 9h à 17h (horaires à confirmer) à Mirecourt (Grange à son)
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : mardi 16 juin à 18h à Mirecourt (Espace Pluriel – salle René FRITZ)
- Conférence des Maires : mardi 16 juin à 20h à Mirecourt (Espace Pluriel – salle René FRITZ)
- Conseil de communauté : mardi 30 juin à 20h à Dompaire (Salle Polyvalente)
- Conférence des Maires : mardi 15 septembre à 20h
- Conseil de communauté : mardi 29 septembre à 20h à Poussay (Salle Polyvalente)
- Conférence des Maires : mardi 17 novembre à 20h
- Conseil de communauté : mardi 1^e décembre à 20h à Mattaincourt (Salle Polyvalente)

Monsieur Gérald NOEL, Maire de BAINVILLE-AUX-SAULES, demande en quoi va constituer le séminaire du 13 juin 2026.

Madame le Président Nathalie BABOUHOT répond qu'il s'agira d'un temps de formation, notamment relative aux compétences et aux finances de la COM COM, sous forme de groupes. Il y aura également des visites de site et un repas, le tout devant se dérouler de 9h30 à 16h00 environ.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h30

La Présidente
Nathalie BABOUHOT



Le secrétaire de séance
Cyrille GAUTHIER

